Commune de BOSSEY RÉVISION DU PLU - **ENVELOPPE URBAINE**

1/5000°

L'enveloppe urbaine est un document d'analyse. Il ne s'agit pas d'un projet de zonage.

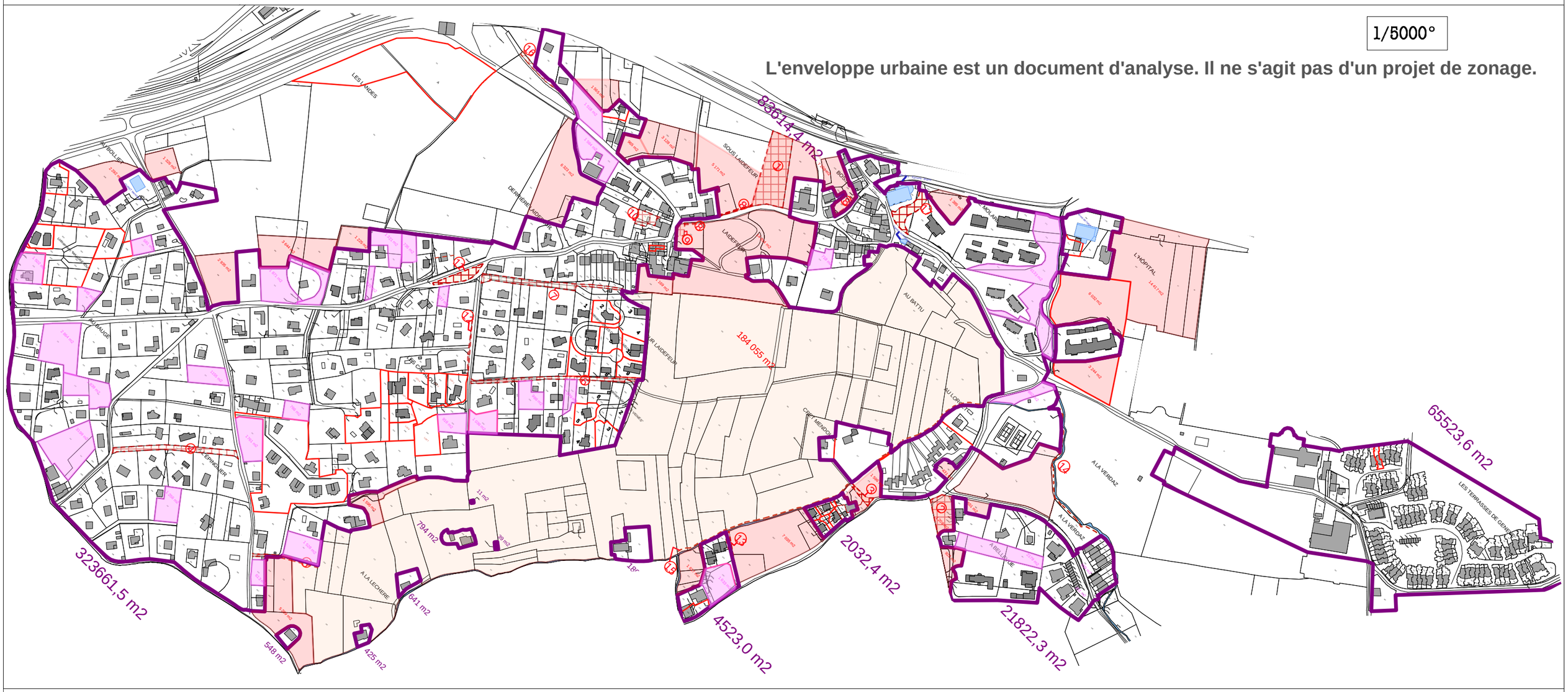

L'enveloppe urbaine cerne les secteurs bâtis au plus près de la première à la dernière maison. Sa limite est figurée par le gros trait violet sur ce plan. A l'intérieur de l'enveloppe urbaine, les parcelles en rose représentent les "dents creuses" et donc un potentiel constructible dans l'enveloppe urbaine. Les secteurs en rouge (extension 1 dans la légende) représentent les secteurs actuellement constructibles dans le document d'urbanisme actuel avant révision, situés en dehors de l'enveloppe urbaine. Les secteurs portés en orange clair (extension 2 dans la légende) représentent les zones d'urbanisation future du PLU actuel situés en dehors de l'enveloppe urbaine. Les constructions portées gris plus foncé constituent une actualisation du bâti depuis 2005 environ.
NOTA: Les Lois Grenelle et Alur et le SCOT du Genevois imposent que les secteurs constructibles futurs se situent prioritairement dans l'enveloppe urbaine et à titre exceptionnel, sous conditions en extension de celle-ci.

- enveloppe urbaine
- extension 1
- activités
- potentiel
- extension 2
- emplacements réservés

Enveloppe urbaine : 895 365 m2
Extension 1: 137 859 m2
Extension 2 : 184 055 m2
Potentiels : 90 186 m2

N